



N° 197

Le 14 octobre 1993

M. BEATTY CONDAMNE LES ASSASSINATS À HAÏTI

Le ministre des Affaires extérieures, M. Perrin Beatty, a condamné aujourd'hui en termes énergiques les assassinats du ministre de la Justice d'Haïti, M. Guy Malary, de ses deux gardes du corps et d'une quatrième personne :

«Le Canada tient les autorités militaires d'Haïti responsables de la sécurité du Premier ministre, M. Malval, et des membres de son gouvernement; il leur incombe également de rétablir l'ordre public et la démocratie, et de protéger les droits de la personne en Haïti.

De plus en plus, il est clair que le Canada et les autres membres des Nations Unies n'ont d'autre choix que de réimposer des sanctions afin que les autorités militaires haïtiennes comprennent que nous sommes déterminés à mettre fin à la violence et aux violations des droits de la personne en Haïti.

Il ne doit y avoir aucun doute quant à notre volonté de poursuivre nos efforts pour obtenir la restauration de la paix et de la démocratie en Haïti, le retour du président Aristide et l'établissement d'un État de droit conformément aux conditions de l'accord de Governors Island.»

_ 30 _

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874